

Les taux d'intérêt du microcrédit sont-ils excessifs?

Au cours des vingt dernières années, les institutions financières qui accordent des microcrédits aux emprunteurs à faibles revenus, dans les pays en développement ou en transition, sont devenues progressivement plus attentives à la pérennité financière de leurs opérations : cela les a amenées à facturer des taux d'intérêt suffisamment élevés pour couvrir tous leurs coûts. D'après elles, il s'agit de la meilleure stratégie pour assurer la continuité et l'expansion de leurs services. En effet, un prestataire de microfinance pérenne (autrement dit rentable) peut desservir ses clients sur la durée sans avoir besoin de recourir à des injections continues de subventions. Il peut financer la croissance exponentielle de ses services vers de nouveaux clients par des ressources financières d'origine commerciale, dont les dépôts collectés auprès du public.

Le problème est qu'inévitablement les coûts administratifs des microcrédits sont plus élevés que pour les prêts bancaires normaux. Par exemple, prêter 100 000 dollars sous forme de 1 000 prêts de 100 dollars chacun a bien sûr un coût salarial beaucoup plus élevé que l'octroi d'un seul prêt de 100 000 dollars. De ce fait, les taux d'intérêt des institutions de microfinance (IMF) pérennes doivent être plus élevés que ceux de prêts bancaires normaux.

Ainsi les IMF, tout en déclarant aider les pauvres, leur facturent néanmoins des taux d'intérêt sensiblement plus élevés que les taux payés aux banques par les riches. Il n'est pas surprenant que cela semble répréhensible à ceux qui ne comprennent pas ou n'acceptent pas l'argument selon lequel les IMF sont mieux à même de servir leur clientèle pauvre si elles exercent leurs activités de façon durable, plutôt que de subir des pertes qui les obligeraient à constamment recourir à des subventions.

Aujourd'hui, en microfinance, le sujet des subventions à long terme fait encore débat : est-il justifiable, et si oui quand, de recourir à de telles subventions pour desservir des groupes de clientèle particulièrement difficiles à atteindre ? Au sein du secteur en tout cas, un consensus assez large se dégage pour dire que, dans la plupart des cas, une IMF devrait avoir pour objectif la pérennité financière, en étant aussi efficace que possible et en facturant des taux d'intérêt et des frais suffisamment élevés pour couvrir les coûts du crédit et d'autres services.

Néanmoins, reconnaître l'importance de la pérennité financière ne met pas un point final à la discussion sur les taux d'intérêt. Le montant des intérêts provient de la poche des clients, et ce montant n'est raisonnable que s'il sert à couvrir les coûts du crédit et non, au-delà, à remplir de profits « excessifs » les poches des actionnaires privés des IMF. Et même un intérêt dont le seul but est de couvrir les coûts, sans générer de profit, peut ne pas être raisonnable si les coûts en question sont trop élevés en raison d'inefficacités qui pourraient être évitées.

Le niveau élevé des taux d'intérêt du microcrédit est critiqué depuis les débuts de l'histoire moderne de la microfinance, vers la fin des années 1970. Mais ces critiques se sont intensifiées ces dernières années, et un nombre croissant de pays débattent de la possibilité d'adopter des lois plafonnant les taux d'intérêt. L'attention accrue portée aux taux vient en partie de l'intérêt croissant du grand public – y compris les politiques – pour la microfinance, tout simplement. Une autre raison tient au nombre important d'IMF qui se transforment aujourd'hui en sociétés commerciales privées.

Durant les premières années, la plupart des IMF étaient des associations sans actionnaires et à but non lucratif, désignées souvent sous le terme d'« organisations non gouvernementales » (ONG). Si une ONG dégage un bénéfice, ce dernier demeure normalement au sein de l'institution et sert à financer d'autres services ou avantages

pour ses clients. Mais un grand nombre d'IMF sous forme d'ONG ont fini par vouloir ajouter la mobilisation de l'épargne à leurs activités : elles considèrent que les services d'épargne sont importants pour leurs clients et que la collecte de dépôts leur permet de financer l'expansion de leur activité de microcrédit. Lorsque les ONG s'adressent aux autorités bancaires pour obtenir une licence les autorisant à collecter des dépôts, il leur est généralement imposé de se réorganiser en sociétés à but lucratif détenues par des actionnaires. Une fois la transformation réalisée, les bénéfices peuvent aboutir dans les poches d'actionnaires privés et, inévitablement, surgit le spectre d'actionnaires percevant des rendements démesurés sur leur investissement, en facturant des taux d'intérêt abusifs à des emprunteurs pauvres – ces derniers n'étant pas en mesure de discuter, puisqu'ils ont peu de possibilités d'emprunter par ailleurs.

Une polémique a explosé en avril 2007 lorsque des actionnaires de Compartamos, une IMF mexicaine dotée d'une licence bancaire, ont vendu en Bourse une partie de leurs actions à un cours si élevé que, parmi eux, certains actionnaires individuels sont aussitôt devenus millionnaires. Une raison importante de ce prix élevé est que Compartamos facturait à ses clients des taux d'intérêt très élevés et dégageait des bénéfices très conséquents. Le taux d'intérêt annualisé sur les prêts accordés était supérieur à 85 % (sans compter une taxe de 15 % versée par les clients), d'où un taux de rendement annuel des fonds propres de 55 %.

En réalité, la plupart des IMF facturent des taux d'intérêt bien inférieurs à ceux qui ont déclenché la controverse dans le cas de Compartamos. Mais cet épisode est révélateur d'une inquiétude sous-jacente au sujet du niveau élevé des taux d'intérêt pratiqués dans le microcrédit et de la commercialisation en cours du secteur de la microfinance.

Les taux d'intérêt du microcrédit sont-ils exagérément élevés ? On ne peut évidemment pas donner de réponse toute faite à cette question, parce que le niveau des taux

d'intérêt pratiqués et le contexte de chaque IMF dans le monde sont très variables, mais aussi parce qu'il n'existe pas de référence convenue sur ce qu'est un taux abusif. On observe un vif débat sur le niveau à partir duquel on devrait qualifier d'« excessifs » les taux d'intérêt et les bénéfices réalisés par les IMF, et même sur l'utilité de ce genre de termes, du moins dans le champ de la microfinance à but lucratif. Dans une étude récente du CGAP, nous n'avons pas proposé de cadre théorique ni de données de référence qui permettent de différencier ce qui est excessif de ce qui ne l'est pas. Nous avons présenté les données disponibles avant de nous forger notre propre opinion, forcément intuitive, au sujet du caractère raisonnable de la situation générale décrite par ces données. Bien entendu, les lecteurs jugeront ces données à l'aune de leurs propres critères ou intuition pour décider si ces taux ou ces profits leur semblent « abusifs », « usuraires », « exagérés », « déraisonnables »...

Le CGAP a analysé le niveau et l'évolution des taux de microcrédit, puis les a comparés à d'autres taux payés par les emprunteurs à faibles revenus. Nous avons ensuite « décomposé » le revenu perçu au titre des intérêts par les IMF, pour examiner le niveau de chacune de ses quatre composantes principales : le coût de financement, les dotations aux provisions pour créances douteuses, les charges administratives et le bénéfice net. En dernier lieu, nous avons brièvement débattu de la possibilité d'une baisse des taux à venir, en raison de la concurrence naissante.

Le niveau des taux d'intérêt

- Selon les données les plus fiables dont nous disposons, le taux d'intérêt médian des IMF pérennes (autrement dit rentables) était d'environ 26 % en 2006. Le taux d'intérêt de 85 % de l'IMF mexicaine Compartamos, qui a tellement frappé les esprits, est réellement exceptionnel et non représentatif du secteur. Moins de 1 % des emprunteurs paient un taux aussi élevé.
- Les taux d'intérêt facturés par les IMF ont diminué de 2,3 points de pourcentage par an entre 2003 et 2006, une baisse beaucoup plus rapide que celle des taux bancaires.

Comparaison avec les autres taux payés par les emprunteurs à faibles revenus

- Les taux des IMF sont sensiblement inférieurs aux taux du crédit à la consommation ou des cartes de crédit, dans la plupart des 36 pays pour lesquels nous avons pu trouver ce type de données ; les taux d'intérêt des IMF ne sont sensiblement supérieurs aux autres taux que dans un pays sur cinq.
- Selon 34 rapports provenant de 21 pays, les taux des IMF sont presque toujours inférieurs – et souvent très nettement inférieurs – aux taux facturés par les prêteurs informels.
- Les taux des IMF sont globalement plus élevés que ceux des mutuelles de crédit, dans les 10 pays pour lesquels il a été possible de trouver des données. Cependant, lorsque les mutuelles offrent un produit spécialisé de microcrédit, elles ont tendance à facturer des taux d'intérêt identiques ou supérieurs à ceux pratiqués couramment par les IMF. Il est toutefois difficile de tirer des conclusions de ces informations : d'une part elles sont tirées d'un échantillon restreint, d'autre part nous ne savons pas grand-chose de la comparabilité des clients et des produits.

Le coût des ressources

- Les IMF doivent payer un coût plus élevé que les banques lorsqu'elles recourent à l'endettement, et leur coût des ressources en pourcentage du portefeuille de prêts (environ 8 %) ne montrait aucun signe de diminution en 2003-2006. Mais on peut difficilement reprocher aux dirigeants des IMF ce niveau de coût, sur lesquels ils n'ont en général qu'une marge de manœuvre limitée, à moyen terme tout au moins.

Les pertes sur créances

- Les taux d'intérêt des IMF ne sont pas gonflés par des pertes sur créances déraisonnables. De fait, le taux de créances douteuses est très faible : environ 1,9 % en 2006.

Les charges administratives

- Les tout petits crédits entraînent des charges administratives plus importantes, qui ne sont pas réellement compensées par des économies d'échelle. En revanche, à mesure qu'une IMF gagne en expérience, elle réalise de réelles réductions sur ses coûts.
- Les charges administratives, qui représentent environ 11 % du portefeuille de prêts, constituent la composante majeure des taux d'intérêt, mais elles ont baissé d'un point de pourcentage chaque année depuis 2003. Cette diminution semble correspondre à une véritable amélioration du coût par emprunteur, et non résulter seulement d'une hausse du montant moyen de prêt.
- Nous ne disposons pas de moyens statistiques permettant d'évaluer dans quelle mesure les charges d'exploitation actuelles des IMF comportent encore une part de superflu qu'il serait possible de réduire. Compte tenu de la courbe d'apprentissage observée chez les IMF — qui a montré que le niveau de ces coûts est fortement corrélé à l'ancienneté de l'IMF —, il serait irréaliste de ne pas s'attendre à une inefficacité substantielle alors que la plupart des IMF sont relativement récentes et que la plupart des marchés nationaux de microfinance sont encore peu matures et non concurrentiels. Nous n'avons pas trouvé le moindre indice permettant de penser que le niveau d'efficacité de l'ensemble des IMF évolue de façon différente d'autres entreprises opérant dans ce type de marchés.

Les bénéfiques

- En moyenne, les IMF affichent un taux de rendement des actifs plus élevé que celui des banques commerciales, mais les IMF offrent à leurs actionnaires un taux de rendement des fonds propres inférieur. En 2006, le rendement médian des fonds propres pour les actionnaires d'IMF était modéré : 12,3 %, soit environ 4 % de moins que le rendement des banques.

Les bénéfices si élevés qui ont attiré tant d'attention sur Compartamos sont un cas isolé, absolument pas typique du secteur.

- En parallèle, les 10 % des portefeuilles de microcrédit les plus rentables dans le monde ont généré des rendements sur fonds propres supérieurs à 34 % en 2006, un niveau sans aucun doute suffisamment élevé pour que certains observateurs commencent à douter qu'il soit justifié. Une bonne part de ces bénéfices sont captés par des ONG et ne reviennent donc jamais à des investisseurs privés ; mais une part néanmoins arrive dans la poche de ces derniers. Pour décider si de tels profits sont « abusifs » ou non, un observateur devrait non seulement définir ce qu'il considère être le standard pour un profit raisonnable, mais également analyser le contexte particulier de cette IMF, et notamment les niveaux de risque subis par les investisseurs au moment où ils ont engagé leurs capitaux.
- Dans le cas des IMF pérennes, le bénéfice net rapporté en pourcentage du portefeuille de crédit a diminué d'un dixième (0,6 point de pourcentage) par an depuis 2003.
- Les bénéfices ne constituent pas le moteur prédominant des taux d'intérêt. Pour l'IMF moyenne, un scénario extrême et irréaliste éliminant l'intégralité de ses bénéfices permettrait une réduction de son taux d'intérêt d'un septième seulement. Une telle réduction de l'intérêt ne serait pas insignifiante, mais elle maintiendrait néanmoins les taux de microcrédit à des niveaux qui pourraient encore paraître abusifs aux politiques et au grand public – qui d'ordinaire ne comprennent, ni les uns ni les autres, que prêter de très petits montants a un coût inévitablement élevé.

La concurrence

- On ne peut pas tenir pour acquis le fait que la concurrence permette toujours de diminuer les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt semblent bien avoir diminué sur les marchés où le microcrédit est déjà devenu concurrentiel, à l'exception du Bangladesh. Mais il est encore trop tôt pour pouvoir affirmer que la

baisse des taux d'intérêt résultant de la concurrence est un scénario universel.

À chaque lecteur de tirer ses propres conclusions de ces informations. Nous nous plaçons dans une perspective de développement : dans cette approche du débat, le souci principal n'est pas le résultat financier mais plutôt le bénéfice retiré par le client, et cela comprend, bien entendu, celui des futurs clients qui auront accès aux services financiers, à mesure que de nouveaux investissements élargissent le périmètre d'activité des IMF. Quelques IMF ont facturé à leurs emprunteurs des taux d'intérêt considérablement supérieurs à ce qui semblerait raisonnable dans cette perspective. Il serait d'ailleurs étonnant que cela ne se produise pas, compte tenu de la diversité qui caractérise le secteur et de l'absence de marchés concurrentiels à l'heure actuelle.

La vraie question est de déterminer si les taux d'intérêt déraisonnables sont relativement fréquents en microfinance, ou s'ils ne constituent que de rares exceptions. Nous n'avons trouvé aucun indice qui prouverait que les emprunteurs sont régulièrement exploités par des IMF leur imposant des taux abusifs. En revanche, l'observation empirique réelle conforte la thèse selon laquelle les charges d'exploitation sont beaucoup plus élevées pour les très petits crédits que pour les prêts bancaires normaux : il faut donc que les taux d'intérêt durables des microcrédits soient nettement plus élevés que les taux d'intérêt normaux pratiqués par les banques. Nous concluons que, dans l'ensemble, les actionnaires des IMF perçoivent des profits modérés. En dernier lieu, nous constatons que les taux d'intérêt, les charges d'exploitation et les bénéfices connaissent une baisse rapide depuis quelques années, et nous prévoyons que cette tendance devrait se poursuivre à moyen terme.

Cette note résume la publication (en anglais) : « The New Moneylenders: Are the Poor Being Exploited by High Microcredit Interest Rates ? », de Richard Rosenberg, Adrian Gonzalez et Sushma Narain (Washington, D.C. : CGAP, 2009).

Toutes les publications du CGAP sont disponibles sur le site Internet du CGAP : www.cgap.org.

CGAP
1818 H Street, NW
MSN P3-300
Washington, D.C.
20433 É.-U.

Tél : 202-473-9594
Fax : 202-522-3744

Adresse électronique : cgap@worldbank.org

© CGAP, 2009

AUTEURS

Richard Rosenberg, Adrian Gonzalez et Sushma Narain